



MERVILLE

011

Séance du 28 mars 2019

Chantal AYGAT

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville et sur sa convocation :

### Présents : 20

Madame Chantal AYGAT, Maire,  
Mesdames Patricia OGRODNIK, Colette BÉGUÉ, Alexandrine MOUCHET,  
Messieurs Jean-Luc FOURQUET, Sauveur GIBILARO, Adjoint au Maire,  
Mesdames Nelly AUGUSTE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Monique  
NICODEMO-SIMION, Béatrice MARTY, Katia ZANETTI, Stéphanie HUILLET, Sylviane  
GABEZ, Marie-Thérèse TRECCANI, conseillères municipales,  
Messieurs Daniel CADAMURO, Gilles MARTIN, René BÉGUÉ, Patrick DI BENEDETTO,  
François GAUTHIER, Jean-François LARROUX, conseillers municipaux.

### Procurations : 4

Monsieur Thierry VIGNOLLES donne pouvoir à Madame Patricia OGRODNIK,  
Monsieur Henri HERNOULD donne pouvoir à Monsieur Gilles MARTIN,  
Monsieur Christophe FEUILLADE donne pouvoir à Madame Sylviane GABEZ,  
Monsieur Philippe PETRO donne pouvoir à Madame Chantal AYGAT.

### Absents : 3

Madame Valérie HABIRE,  
Messieurs Bernard TAGNERES et Fabrice MARTINEZ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Patricia OGRODNIK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : **21 mars 2019**

Date d'affichage : **21 mars 2019**

**La séance est ouverte à 20H00, séance publique.**

## Ordre du jour :

### **FINANCES LOCALES :**

- 1/ Compte de gestion 2018
- 2/ Compte administratif 2018
- 3/ Affectation des résultats 2018
- 4/ Budget primitif 2019
- 5/ Taux d'imposition 2019
- 6/ Subventions aux associations 2019
- 7/ Subvention au CCAS 2019

### **VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :**

- 1/ Signature d'une convention avec la communauté de communes relative au fonds de concours pool routier 2019-2021
- 2/ Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne relative à l'open data

### **RESSOURCES HUMAINES ET PERSONNEL TERRITORIAL :**

- 1/ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars 2019.

## I. FINANCES LOCALES

### 1.1 Délibération 2019/014 : Compte de gestion 2018

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Madame CADRET, Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2018,

PRECISE que le document sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.2 Délibération 2019/015: Compte administratif 2018

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des opérations réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement – dépenses et recettes – au cours de l'exercice budgétaire 2018.

Les données financières du compte administratif 2018 sont en parfaite concordance avec ceux figurant au compte de gestion du receveur municipal et traduisent les résultats suivants :

	PREVU	REALISE
Dépenses d'investissement	2 209 169.37 €	1 214 461.90 €
Recettes d'investissement	2 209 169.37 €	1 691 287.42 €
Solde investissement		<b>476 825.52 €</b>
Dépenses de fonctionnement	4 944 183.81 €	4 838 527.88 €
Recettes de fonctionnement	4 944 183.81 €	5 869 458.26 €
Solde fonctionnement		<b>1 030 930.38 €</b>

Conformément à la législation, Madame le Maire ne prend pas part au vote et donne la parole à Madame Patricia OGRODNIK qui fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018 a fait l'objet d'une étude lors de la commission finances qui s'est tenue le 18 mars 2019.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2018,

**PRECISE** que le document sera annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### **1.3 Délibération 2019/016 : Affectation des résultats 2018**

L'assemblée délibérante est amenée à approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, **à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre de Madame TRECCANI),**

**APPROUVE** l'affectation des résultats figurant dans le document annexe à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **1.4 Délibération 2019/017 : Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 a fait l'objet d'une étude lors de la commission finances qui s'est tenue le 18 mars 2019. Les membres du conseil municipal ont été destinataires de plusieurs documents détaillés précisant les différents éléments budgétaires du budget primitif 2019.

Le conseil municipal, **à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre de Madame TRECCANI),**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté aux sommes de :

- 5 745 661.55 € en section de fonctionnement
- 2 811 736.49 € en section d'investissement

**PRECISE** que le document sera annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **1.5 Délibération 2019/018 : Taux d'imposition 2019**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, qui, rappelons-le, reste un document de prévision et d'autorisation, le conseil municipal est appelé à évaluer les recettes nécessaires à son équilibre. Une majeure partie de celles-ci se compose des impôts locaux. Afin que ceux-ci puissent être perçus par le Trésor Public, il importe que l'assemblée délibérante fixe le coefficient de variation des dites taxes. Afin de ne pas grever le budget des ménages mervillois, les élus proposent de ne pas augmenter les taux et de les déterminer comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,19%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,78%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 102,13%

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le vote des taux d'imposition ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **1.6 Délibération 2019/019 : Subventions 2019 aux associations**

Les nombreuses associations mervilloises contribuent sans conteste au dynamisme de la commune. C'est pourquoi, le conseil municipal est amené à délibérer sur les subventions qui leur seront versées. Le crédit global pour l'exercice budgétaire 2019 est porté à 82 157 €.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le montant des subventions aux associations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### **1.7 Délibération 2019/020 : Subventions 2019 au CCAS**

Le conseil municipal propose d'attribuer et de verser une subvention de 164 000,00€ au CCAS, somme prévue au budget primitif 2019, qui permet d'assurer la bonne conduite des actions menées en matière d'action sociale sur le territoire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 164 000€ au CCAS,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **II. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.8 Délibération 2019/021 : Signature d'une convention avec la communauté de communes relative au fonds de concours pool routier 2019-2021**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que sur le territoire de l'ex communauté de communes Save et Garonne, des fonds de concours avaient été institués pour le financement des travaux de voirie des pools 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012 et 2013-2015 sous certaines conditions.

Par délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019, Monsieur le Président propose de reconduire les montants annuels des fonds de concours précédents pour le pool 2019-2021 afin de conserver un montant de travaux satisfaisant. Afin de pouvoir mettre en place ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la communauté de communes des Hauts Tolosans. Celle-ci sera souscrite pour la durée du pool routier, soit 3 ans et prendre effet à sa date de notification.

Le montant annuel attribué à la commune de Merville est de **74 310.73 €**. Le versement sera effectué une fois par an le 15 novembre.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la signature de cette convention avec la communauté de communes des Hauts-Tolosans,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### **1.9 Délibération 2019/022 : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne relative à l'open data**

L'open data ou « données ouvertes » consiste à mettre à disposition les données publiques afin que tout le monde puisse y accéder pour les utiliser et les partager. Elles sont publiées dans un format ouvert, sous une licence permettant leur libre reproduction, modification et réutilisation, y compris à des fins commerciales.

Cette opération découle de la loi pour une République Numérique qui crée l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et de plus de 50 agents de publier leurs données sur internet, sous réserve d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle. Les bénéfices pour les collectivités locales sont de plusieurs ordres :

- Renforcer la confiance des citoyens par la transparence de l'action publique
- Moderniser les services publics en proposant de nouvelles méthodes et de nouveaux outils
- Développer la coopération et la cohésion territoriale
- Favoriser le développement économique

Au regard de l'importance de ce sujet et du travail induit, le Conseil Départemental propose aux communes un accompagnement afin de les aider à mettre en œuvre l'open data. Merville fait partie des communes qui ont décidé de participer à l'expérimentation.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la signature de cette convention avec le Conseil Départemental,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **III. RESSOURCES HUMAINES ET PERSONNEL TERRITORIAL**

### **1.10 Délibération 2019/023 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT que le nombre d'enfants fréquentant les services scolaires et périscolaires connaît une croissance soutenue et exponentielle,

Chantal AYGAT

CONSIDERANT que la commune doit assurer la continuité du service public et en particulier de ces services dont elle a la charge entièrement,

CONSIDERANT qu'en conséquence, la commune doit recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités,

Il est proposé au conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet soit 30 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités au service affaires scolaires,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### IV. INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ Madame MOUCHET informe l'assemblée délibérante qu'une réunion de travail sur le futur groupe scolaire se déroulera le 06 mai à 18H.

**La séance est close à 21h15**

Le Maire,  
Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,  
Patricia OGRODNIK

